

# Maladie à coronavirus (COVID-19)

## Exigences obligatoires en matière de quarantaine pour les voyageurs sans symptômes de la COVID-19 arrivant au Canada par voie AÉRIENNE

Vous pourriez avoir été en contact avec le virus qui cause la COVID-19. Le gouvernement du Canada a mis en place des mesures d'urgence en vertu de la **Loi sur la mise en quarantaine** afin de ralentir l'introduction et la propagation de la COVID-19 et des variants préoccupants du coronavirus au Canada. Il peut s'écouler jusqu'à 14 jours avant que des symptômes apparaissent. Pour contribuer à protéger les autres, vous devez vous conformer aux mesures prévues par le **Décret visant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada (quarantaine, isolement et autres obligations)**.

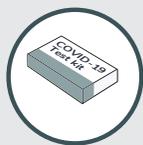
### QUARANTAINE obligatoire

#### Vous DEVEZ faire ce qui suit :



#### METTEZ-VOUS EN QUARANTAINE

- › Mettez-vous en quarantaine pendant au moins 14 jours.
- › Rendez-vous directement de l'aéroport à l'hôtel autorisé par le gouvernement où vous avez réservé une chambre.
  - Vous pouvez utiliser votre véhicule privé s'il est garé à distance de marche dans le stationnement de l'aéroport ou via la navette désignée de l'hôtel autorisé par le gouvernement.
- › **RESTEZ** dans votre chambre d'hôtel jusqu'à ce que vous recevez le résultat du test subi à votre arrivée. Si vous recevez un résultat positif, attendez les instructions d'un agent de quarantaine.
- › Après avoir reçu un résultat négatif au test de dépistage, **rendez-vous directement et sans tarder à votre lieu de quarantaine jugé adéquat**. Votre quarantaine se terminera seulement après le jour 14 si vous obtenez un résultat négatif au test de dépistage du jour 8 ou après l'expiration d'une autre période de 14 jours.



#### EFFECTUEZ DEUX TESTS DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19

- › Passez deux tests moléculaires de dépistage de la COVID-19 au Canada, conformément aux directives d'un agent de quarantaine : un test à l'ARRIVÉE (1<sup>er</sup> jour) et un test le 8<sup>e</sup> JOUR, sauf si vous fournissez la preuve d'un résultat positif à un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 à partir d'un échantillon prélevé de 14 à 90 jours avant votre arrivée au Canada.
- › **Conservez une copie de tous vos résultats de test moléculaire de dépistage de la COVID-19** liés au voyage jusqu'à la fin de votre quarantaine.
- › **Fournissez sur demande votre test** au gouvernement du Canada ou de la province ou du territoire, ou à l'autorité locale de santé publique pendant votre période de quarantaine.



#### SURVEILLEZ ET DÉCLAREZ LES SYMPTÔMES

- › **Signalez** votre arrivée à votre lieu de quarantaine autorisé par le gouvernement (hôtel) et de nouveau lorsque vous arrivez à votre lieu de quarantaine dans les 48 heures en utilisant ArriveCAN (si vous avez utilisé ArriveCAN avant d'entrer au Canada) ou en appelant au 1-833-641-0343 (si vous n'avez pas utilisé ArriveCAN ou si vous n'êtes pas en mesure de l'utiliser).
- › **Vous devez déclarer votre autoévaluation quotidienne** des symptômes de la COVID-19 en utilisant ArriveCAN ou en appelant au 1-888-641-0343.
- › **Surveillez votre état de santé** pendant votre période de quarantaine.

### Mesures de santé publique à suivre lors de votre transit vers votre lieu de quarantaine approprié

- › **Portez un masque bien conçu et bien ajusté** pendant le trajet, sauf si vous êtes seul dans un véhicule personnel ou si vous voyagez uniquement avec les mêmes personnes qui sont entrées avec vous au Canada.
- › **Désinfectez-vous** fréquemment les mains.

#### SI VOUS ÊTES EN VOITURE :

- › **Restez** dans votre véhicule autant que possible : payez l'essence à la pompe et utilisez un service au volant si vous avez besoin de nourriture.
- › **Évitez** les arrêts et les contacts avec les autres.



**AVERTISSEMENT :** Votre respect de ce décret peut faire l'objet d'une surveillance, d'une vérification et de mesures d'application de la loi. Si vous ne le respectez pas, vous pourriez être transféré dans une installation de quarantaine, recevoir des amendes ou des contraventions, ou être emprisonné.

Un représentant du gouvernement vous appellera du **1-888-336-7735** et pourrait également vous rendre visite pour vérifier que vous vous conformez aux mesures de quarantaine



## Symptômes

Si vous commencez à présenter des symptômes de la COVID-19 ou si vous recevez un résultat positif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19, isolez-vous immédiatement des autres pour une période additionnelle de 14 jours et suivez les directives de l'autorité locale de santé publique (voir ci-dessous). La période d'isolement commence à la date du résultat du test ou le jour où des symptômes apparaissent.

- › apparition ou aggravation d'une toux
- › essoufflement ou difficulté à respirer
- › douleurs musculaires ou courbatures, fatigue, faiblesse ou sensation de malaise général
- › perte récente de l'odorat ou du goût
- › sensation de fièvre, frissons ou température égale ou supérieure à 38 °C
- › modifications de la peau ou éruptions cutanées (chez les enfants)
- › maux de tête
- › symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements)

## Mesures à prendre pendant la quarantaine



### À FAIRE

- ✓ **Allez à l'extérieur seulement pour vous rendre sur un balcon privé** ou dans une cour privée avec des personnes qui ont voyagé avec vous.
- ✓ **Accédez aux biens de première nécessité** (par exemple, eau, nourriture, médicaments, chauffage) sans sortir du lieu de quarantaine.  
Les livraisons de repas, produits d'épicerie et autres biens de première nécessité devraient être sans contact (c.-à-d. laissés à votre porte).
- ✓ **Dormez dans une chambre à coucher distincte et évitez les contacts** avec les personnes qui n'ont pas voyagé avec vous.
- ✓ **Pratiquez l'éloignement physique** de deux mètres avec les autres en tout temps.
- ✓ **Suivez les directives de l'autorité locale de santé publique.** Si les directives de la santé publique et ce document ne concordent pas, suivez les mesures les plus strictes.
- ✓ **Répondez** si des agents de contrôle ou des agents de la paix **vous appellent ou vous rendent visite.**



### À NE PAS FAIRE

- ✗ **Ne fréquentez pas d'espaces communs** tels que les halls d'entrée, les cours, les restaurants, les salles de sport et les piscines.
- ✗ **Ne recevez pas de visiteurs**, qu'il s'agisse de membres de la famille, d'amis ou d'autres personnes.
- ✗ **Ne quittez pas votre lieu de quarantaine** sauf pour obtenir des services médicaux ou des traitements essentiels, pour subir un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 ou dans une situation préautorisée par un agent de quarantaine.

## Autorités de santé publique

Provinces et territoires	Numéro de téléphone	Site web
Colombie-Britannique	811	<a href="http://www.bccdc.ca/covid19">www.bccdc.ca/covid19</a>
Alberta	811	<a href="http://www.myhealth.alberta.ca">www.myhealth.alberta.ca</a>
Saskatchewan	811	<a href="http://www.saskhealthauthority.ca">www.saskhealthauthority.ca</a>
Manitoba	1-866-626-4862	<a href="https://manitoba.ca/covid19/restartmb/prs/orders/index.fr.html">https://manitoba.ca/covid19/restartmb/prs/orders/index.fr.html</a> <a href="https://www.youtube.com/user/ManitobaGovernment">www.youtube.com/user/ManitobaGovernment</a>
Ontario	1-866-797-0000	<a href="https://covid-19.ontario.ca/fr">https://covid-19.ontario.ca/fr</a>
Québec	1-877-644-4545	<a href="http://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019">www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019</a>
Nouveau-Brunswick	811	<a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc.html</a>
Nouvelle-Écosse	811	<a href="https://novascotia.ca/coronavirus/fr">https://novascotia.ca/coronavirus/fr</a>
Île-du-Prince-Édouard	811	<a href="http://www.princeedwardisland.ca/fr/covid19">www.princeedwardisland.ca/fr/covid19</a>
Terre-Neuve-et-Labrador	811 or 1-888-709-2929	<a href="http://www.gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources">www.gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources</a>
Nunavut	1-867-975-5772	<a href="http://www.gov.nu.ca/fr/sante">www.gov.nu.ca/fr/sante</a>
Territoires du Nord-Ouest	811	<a href="http://www.gov.nt.ca/covid-19/fr">www.gov.nt.ca/covid-19/fr</a>
Yukon	811	<a href="https://yukon.ca/fr/covid-19-information">https://yukon.ca/fr/covid-19-information</a>

